



## **Présentation des Instituts du travail**

Les Instituts du travail sont des instituts internes aux universités<sup>1</sup>. Ils exercent leur mission dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale<sup>2</sup> ou au titre de mandats spécifiques (conseillers prud'hommes, administrateurs des caisses de sécurité sociale, etc.).

Leur principale vocation est la formation des membres des organisations syndicales afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités dans les meilleures conditions au sein des entreprises et des divers organismes où elles sont appelées à siéger<sup>3</sup>.

Les deux Instituts nationaux et les huit Instituts régionaux fonctionnent en réseau. La coordination de leurs activités s'effectue depuis début 2009 par l'intermédiaire d'une Conférence des directeurs et d'un bureau constitué de trois représentants. La Conférence des directeurs est également chargée de représenter les Instituts du travail auprès des organisations syndicales et des organismes de tutelle.

Au-delà de la formation syndicale stricto sensu, la dimension universitaire des Instituts du travail apparaît pleinement à travers les nombreuses activités de recherche menées par les enseignants-chercheurs, l'organisation de colloques et de journées de formation et leur forte implication dans la formation initiale des étudiants.

### **I- Une activité de formation importante et diversifiée**

#### **1. La formation syndicale au cœur des missions des instituts**

En 2012, le réseau des instituts du travail a effectué 647 journées de stages au bénéfice de 2543 stagiaires. En 2013, il a réalisé 616 journées de stages au bénéfice de 2930 stagiaires.

---

<sup>1</sup> Article L713-1 et article D 713-12 du code de l'éducation.

<sup>2</sup> Article L3142-7 du code du travail.

<sup>3</sup> Article L2145-2-2° du code du travail.



Les thématiques des stages s'articulent autour de trois pôles :

- **Un pôle juridique** permettant aux Instituts de participer à une mise à jour régulière des connaissances des nouveaux textes de lois aux bénéficiaires de simples adhérents mais également de personnes ayant des mandats de délégués du personnel, d'élus comité d'entreprise ou CHSCT, de délégués syndicaux, de conseillers du salarié, de conseillers prud'homaux ou de défenseurs syndicaux

- Relations individuelles de travail : contrats de travail, droit disciplinaire, modes de rupture, formation professionnelle, égalité professionnelle, conseillers du salarié, défenseurs syndicaux etc.
- Relations collectives de travail : représentativité, négociation collective, représentation du personnel, élections professionnelles, etc.
- Santé au travail : pénibilité au travail, harcèlement, inaptitude, CHSCT, prévention et réparation des risques professionnels, etc. Cette dernière thématique est souvent l'occasion d'aborder ce thème selon des compétences transversales associant des sociologues, psychologues ou ergonomes du travail.

- **Un pôle économique** : emploi, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, rémunérations, restructurations, entreprises en difficulté, protection sociale, développement durable, mondialisation, territoires, etc.

- **Un pôle communication, et négociation** : communication écrite et orale, techniques de négociation, prise de note prise de parole en public, animation des groupes et de réunion, etc.

Le poids représenté par ces trois pôles dans l'activité des Instituts varie d'un institut à l'autre et selon les années avec néanmoins une nette majorité de demandes portant sur le domaine juridique.

Par ailleurs, au delà des ces thématiques clairement identifiées, d'autres formations s'intéressent à des thématiques transversales, qui permettent d'irriguer nombres de questions aux cœurs des préoccupations syndicales.



- Politiques publiques : politiques sociales, politiques fiscales, politiques scolaires, transformations des services publics, décentralisation etc.

- Transformations du salariat : évolutions des qualifications, inégalités sociales, rapports de genre, discriminations, précarité, mobilité professionnelles et géographiques, temps de travail et temps sociaux etc.

- Syndicalisme : état de la syndicalisation, pratiques et organisation du travail syndical etc.

Le choix des thèmes est fixé annuellement par les organisations syndicales en concertation avec les universitaires et porte généralement une empreinte forte de l'actualité économique et sociale.

Les Instituts du travail réalisent également d'autres actions de formations dans le cadre de conventions spécifiques. Ces dernières peuvent être regroupées au sein de trois grandes catégories :

- Les formations prud'homales. Elles peuvent être réalisées en sous-traitance pour les organisations syndicales ou dans le cadre de conventions spécifiques avec la DGT (Bordeaux, Bourg la Reine (Paris), Grenoble, Nancy, Rennes, Strasbourg).
- Les sessions réalisées dans le cadre de conventions conclues avec des services déconcentrés du Ministère du Travail ou d'autres organisations syndicales.
- Les sessions à destination des membres des comités d'entreprise et des CHSCT.

## **2- Une forte implication dans l'activité de formation universitaire**

Au-delà de la formation syndicale stricto-sensu, les Instituts participent pleinement à la mission de formation (entendu en un sens large) de leurs universités. Cette participation, selon les Instituts, passe par des voies différentes allant de l'implication dans la formation initiale des étudiants à la mise en place de structures d'accueil ou d'accompagnement de publics spécifiques et d'actions d'informations et de sensibilisation des acteurs sur des thématiques en lien avec l'actualité économique et sociale.

La priorité accordée par les Instituts à la formation syndicale n'empêche nullement leur participation à la formation initiale des étudiants.



Si les formations diplômantes sont généralement gérées en coopération avec d'autres composantes des universités, certains Instituts prennent une part déterminante dans leur gestion. Leur participation s'effectue principalement aux niveaux licence, DU (diplôme d'université) et master<sup>4</sup>. Il existe des synergies importantes entre la formation syndicale des Instituts et la formation initiale des étudiants. La prise en compte des acquis des syndicalistes ou plus généralement des publics en formation continue contribue à un enrichissement des enseignements dispensés. La bonne connaissance du public syndical par les Instituts constitue également un atout dans la mise en place de structures d'accueil et d'accompagnement spécifiques permettant de minimiser les risques d'échecs.

Les Instituts représentent une ouverture concrète des universités vers le monde du travail. Parallèlement, ils constituent une voie d'accès à l'université pour des publics atypiques et/ou spécifiques et notamment celui syndical.

Les formations diplômantes précitées sont accessibles aux stagiaires des Instituts notamment par la voie de la validation des acquis professionnels. De ce point de vue, certains Instituts ont été pionniers au sein de leur université dans la reconnaissance de l'éligibilité des responsables syndicaux dans les démarches de VAPP/VAE.

## **II- Une interface essentielle entre le monde universitaire et le monde économique et social**

A part le cas particulier de l'Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST) de Paris – auquel est rattachée une équipe de recherche (l'équipe Georges Friedmann intégrée à l'IDHES<sup>5</sup>) -, il n'y a, à proprement parler, pas de recherche académique dans les Instituts. En revanche, les enseignants-chercheurs des Instituts ont une activité de recherche soutenue,

---

<sup>4</sup> Diplôme d'Etudes Sociales et Diplôme Supérieur d'Etudes Sociales (IRT Nancy/Université de Lorraine), Licence professionnelle Collaborateur social (IRT Nancy/Faculté de Droit de Nancy/ Université de Lorraine, Master Travail, organisation et relations sociales (ISST/Paris 1), Master 2 Ressources humaines, organisation et conduite du changement (IES/Grenoble II), DU Santé et sécurité au travail (Bordeaux), DU Analyse du travail et métiers professionnels (Strasbourg)

<sup>5</sup> Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société qui est une Unité mixte de recherche du CNRS.



menée au sein de laboratoires de recherche bénéficiant d'une forte notoriété<sup>6</sup>, comme en atteste leur bilan d'activité<sup>7</sup>.

La spécificité des Instituts se situe avant tout dans le rôle d'interface essentiel qu'ils jouent avec le monde économique et social. Ce rôle prend plusieurs formes.

- Des opérations d'études et de recherche spécifiques, réalisées à la demande de collectivités territoriales ou d'acteurs sociaux sont menées dans les Instituts<sup>8</sup>.

- Les Instituts jouent un rôle essentiel de diffusion et d'animation de la réflexion sur les thématiques juridiques, économiques et sociales. Certains d'entre eux dirigent des revues et publient des lettres d'informations (version électronique ou papier) qui visent un large public<sup>9</sup>.

Par ailleurs, ils disposent de centres documentaires originaux couvrant toutes les disciplines relatives au travail et à l'emploi. Ces centres complètent utilement les ressources documentaires des universités et sont ouverts aux stagiaires en formation (qui peuvent mobiliser les documentalistes sur une recherche précise pendant ou hors session) ainsi qu'aux

---

<sup>6</sup> La liste de ces laboratoires est longue. Plusieurs parmi eux sont des UMR CNRS. Parmi ces équipes de recherche, on peut citer l'Équipe de droit social, DRES UMR 7354, le BETA, UMR-7522 et le LaRGE, EA 2364 (Strasbourg), l'ERDS CERCRID (Lyon), le Centre d'Economie de la Sorbonne, l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne et l'équipe ANR « Formasynd » (Paris), le CERIT-IFG (Nancy), COMPTRASEC (Bordeaux), le LEST (Aix), etc.

<sup>7</sup> Les enseignants-chercheurs ont ainsi produit près de 150 articles entre 2010 et 2013 dans des revues de référence française (Droit Social, Semaine Sociale Lamy, Revue de droit du travail Revue Economique, Revue Française de sociologie, etc.) et étrangères (International Labour Review, British Journal of Industrial Relations ...), des notes et chroniques, etc. Sur la même période, de nombreux ouvrages ou chapitres d'ouvrages ont été publiés ainsi que des rapports de recherche pour le compte d'institutions locales, régionales et européennes. A ces productions il convient de rajouter les communications aux colloques, conférences et journées d'études dont certaines faites à l'étranger (Etats-Unis, Suisse, Belgique, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, pays du Maghreb, etc.).

<sup>8</sup> Plusieurs travaux ont été réalisés dans le cadre de conventions avec les DIRECCTE. Citons par exemple les travaux sur les Pratiques d'évaluation des programmes destinés à favoriser l'insertion des publics en grande difficulté (IRT Aix, 2010), l'Etude juridique sur les ruptures conventionnelles (IRT Nancy, 2012), les salariés âgés dans l'entreprise (IT Strasbourg, 2009), la lutte contre les discriminations dans l'emploi (IRT Toulouse, 2009), la révision des conventions collectives en agriculture (Bordeaux 2014). D'autres travaux sont conclus avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), par exemple une étude intitulée « Construction et mise en œuvre des accords d'entreprise et plans d'action relatif à l'emploi des salariés âgés » (Strasbourg 2012-2013).

<sup>9</sup> La lettre mensuelle d'information électronique de l'Institut du Travail de Strasbourg compte plus de 3000 abonnés. Elle porte sur l'actualité en matière de conditions de travail, pénibilités, retraite et égalité professionnelle. La lettre d'information de l'Institut de Bordeaux compte environ 300 abonnés, tant universitaires, qu'étudiants, avocats ou DRH. Cette lettre est constituée d'articles sur l'actualité jurisprudentielle et les textes juridiques. On peut également citer la revue Chroniques du travail d'Aix dont le comité de rédaction, en grande partie issu du réseau des Instituts est pluridisciplinaire.



étudiants. Les Instituts disposent généralement d'un accès à des banques de données spécialisées dans leurs champs de compétences. Certains ont créé leur propre base ou banques de données, et font un travail de veille sur certaines thématiques<sup>10</sup>. Le réseau des Instituts dispose donc d'un important potentiel documentaire sur le monde du travail sans autre équivalent dans les universités.

- Enfin, à la frontière des activités de formation mentionnées plus haut, les Instituts organisent différentes manifestations de valorisation et diffusion de la recherche, ainsi que d'animation de débats d'idées. Cela se traduit par la mise en place de multiples actions d'information, de sensibilisation, de conférences-débats ou de forums<sup>11</sup>, de colloques<sup>12</sup>, de journées cinématographiques<sup>13</sup>, etc.

Ces rencontres animées par les responsables des Instituts sont généralement ouvertes à un large public composé d'universitaires, de syndicalistes, de médecins du travail, de responsables de ressources humaines, etc.

Quelle que soit la forme choisie (colloques, journées d'études, séminaires, etc.), plusieurs dizaines de manifestations ont été organisées entre 2010 et 2013 par les Instituts du travail sur des thématiques variées. Les objectifs généraux sont de favoriser les échanges, d'ouvrir la réflexion et de renseigner les acteurs du monde du travail et le public universitaire sur des thématiques larges. Les Instituts sont, de ce point de vue, des lieux privilégiés de rencontre entre les représentants syndicaux et les universitaires.

L'organisation de ces rencontres repose sur une forte implication des instituts et sur leur capacité d'adaptation par rapport à des thématiques nouvelles en lien avec l'actualité

---

<sup>10</sup> Par exemple le site "dialogue-social.fr" géré par Strasbourg

<sup>11</sup> Les forums de l'Institut du travail de Bordeaux, les conférences de l'Institut du travail de Saint Etienne, les journées d'études de Rennes : protection sociale en Europe en 2013 et concurrence sociale en Europe en 2015, les conférences du PRT d'Aix Marseille, cycles de conférences dont les thématiques sont en lien avec l'actualité : La mobilité géographique du salarié, la QPC en droit du travail, les nouvelles formes d'emploi, la précarisation des emplois, les Journées d'informations et d'échanges de l'Institut de Strasbourg .

<sup>12</sup> Les jeunes au travail IRT Aix Marseille 2012, la réforme de la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs, ISST 2014, les travailleurs de l'innovation : de l'entrepreneur aux salariés TSST/ENS Cachan 2013, le dialogue social vers un renouveau IES Grenoble 2013, Regards croisés sur l'action collective IFS Lyon 2013, le salarié entre rupture choisie et rupture subie Institut du travail de Bordeaux 2013

<sup>13</sup> L'ISST de Paris a mis en place « Le travail en images », fondée sur le principe de diffusion d'un film avec une animation débat.



économique et sociale. Les partenaires sociaux prennent une part active dans l'organisation des colloques et des journées d'étude. Les fortes évolutions législatives et réglementaires enregistrées au cours des années récentes déterminent le choix des thèmes pour l'organisation de ces différentes manifestations. Ces dernières sont par ailleurs fréquemment organisées en collaboration avec des laboratoires de recherche (CNRS), des institutions politiques locales (les DIRECCTE, mairies, conseils généraux et régionaux, etc.) et européennes (Commission européenne)<sup>14</sup>. Si les publics cibles sont prioritairement des syndicalistes, ces manifestations sont généralement ouvertes, en fonction des thèmes, à tous les partenaires sociaux, aux inspecteurs du travail, aux étudiants, aux universitaires, aux médecins du travail, aux magistrats et avocats etc.

De manière plus générale, les Instituts répondent à de nombreuses sollicitations émanant des régions dans lesquelles ils sont implantés pour la constitution de groupes de travail, de réflexion, de réseaux<sup>15</sup>, etc. Ils assurent à ce titre une fonction de représentation des universités dans leurs champs de compétences au sein de différentes instances locales et régionales.

Au total, les Instituts du travail, tout en remplissant efficacement leur mission principale qui est la formation des militants et des responsables des organisations syndicales, offrent de nombreuses opportunités et potentialités dans le contexte d'une université cherchant à s'ouvrir davantage et à se rapprocher du monde du travail.

---

<sup>14</sup> De ce point de vue, on peut citer le colloque organisé au Parlement européen par l'Institut de Strasbourg sur le détachement des travailleurs. Celui-ci a permis d'organiser des débats entre organisations professionnelles patronales et salariales, représentants des administrations du travail et de la sécurité sociale, universitaires de différents Etats membres sur une thématique impliquant l'ensemble de ces acteurs. Le travail s'est poursuivi par la rédaction d'un rapport à destination de la commission européenne et d'un guide d'information en matière de détachement à destination des entreprises et des travailleurs à destination du Ministère du travail.

<sup>15</sup> Par exemple le réseau "Pôle Régional de Travail" créé dans la région PACA avec le concours de l'IRT d'Aix fédérant divers travaux sur les questions du travail.